

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS
LOCALES DE L'EAU DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU FINISTÈRE**

Le préfet du Finistère,
Officier de la Légion d'honneur,

- VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2016238-0001 du 25 août 2016 renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Ouest Cornouaille ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017157-0002 du 6 juin 2017 modifié relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Elorn ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2017157-0003 du 6 juin 2017 modifié portant composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Elorn ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018025-0002 du 25 janvier 2018 relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018109-0004 du 19 avril 2018 relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Sud Cornouaille ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2018198-0005 du 17 juillet 2018 portant composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Sud Cornouaille ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2019213-0001 du 1^{er} août 2019 relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2019290-0001 du 17 octobre 2019 renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2020281-0009 du 7 octobre 2020 relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ellé, Isole et Laïta ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2020293-0003 du 19 octobre 2020 relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Odet ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°29-2021-09-27-00002 du 27 septembre 2021 relatif à la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma

d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne ;

VU l'arrêté préfectoral n°29-2021-12-22-00002 du 22 décembre 2021 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau chargée de la modification, de la révision et du suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Aulne ;

Considérant les changements survenus au sein des établissements publics de l'État et qu'il y a lieu de modifier la composition des commissions locales de l'eau des schémas d'aménagement et de gestion des eaux du département du Finistère pour tenir compte de ces nouvelles désignations,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRÊTE :

Article 1 :

- L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 25 août 2016 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 3, les mots « -le délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) ou son représentant » sont remplacés par les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant »

- L'article 2 de l'arrêté n°2017157-0002 du 6 juin 2017 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 3, les mots « le délégué inter régional de l'Agence française de biodiversité de Bretagne – Pays de la Loire (mission eau et milieu aquatique) » sont remplacés par les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant »

- L'article 1 de l'arrêté n°2017157-0003 du 6 juin 2017 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 3, les mots « un représentant de la délégation inter régionale de l'AFB de Bretagne – Pays de la Loire (mission eau et milieu aquatique) » sont remplacés par les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant »

- L'article 3 de l'arrêté du 25 janvier 2018 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

au 3ème alinéa, les mots « le directeur de l'Agence française pour la biodiversité (service départemental) » sont remplacés par les mots « la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité »

- L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2018 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 3, les mots « - un représentant de l'Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots « La directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant »

- L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2018 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 3, les mots « - un représentant de l'Agence française pour la biodiversité » sont remplacés par les mots « La directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant »

- L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 3, les mots « le délégué inter-régional de l'Agence française de biodiversité de Bretagne – Pays de Loire » sont remplacés par les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant » et après les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant » sont insérés les mots « - le président du Parc naturel marin d'Iroise »

- L'article 1 de l'arrêté du 17 octobre 2019 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 3, les mots « le délégué inter-régional de l'Agence française de biodiversité de Bretagne – Pays de Loire » sont remplacés par les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant »

Après les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant » sont insérés les mots « - le président du Parc naturel marin d'Iroise »

- L'article 3 de l'arrêté du 7 octobre 2020 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

A l'alinéa 3, les mots « Un représentant de l'Office français de la biodiversité » sont remplacés par les mots « La directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant »
- L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2020 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
Au 3ème alinéa, les mots « Un représentant de l'Office français de la biodiversité » sont remplacés par les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant »

- L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
au 3, les mots « - le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité » sont remplacés par les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant »

Après les mots « Le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer » sont insérés les mots « Le président du Parc naturel marin d'Iroise »

- L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2021 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :
au 3, les mots « - le chef du service départemental de l'Office français de la biodiversité » sont remplacés par les mots « - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de la biodiversité ou son représentant » et après les mots « Le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer » sont insérés les mots « Le président du Parc naturel marin d'Iroise »

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan et mis à disposition du public sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Les secrétaires généraux des préfectures des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, les sous-préfets de Châteaulin, de Morlaix, de Lannion, de Guingamp et de Pontivy et les présidents des Commissions locales de l'eau des schémas d'aménagement et de gestion des eaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 1^{er} mars 2022

pour le préfet, le secrétaire général de
la préfecture,

signé

Christophe MARX